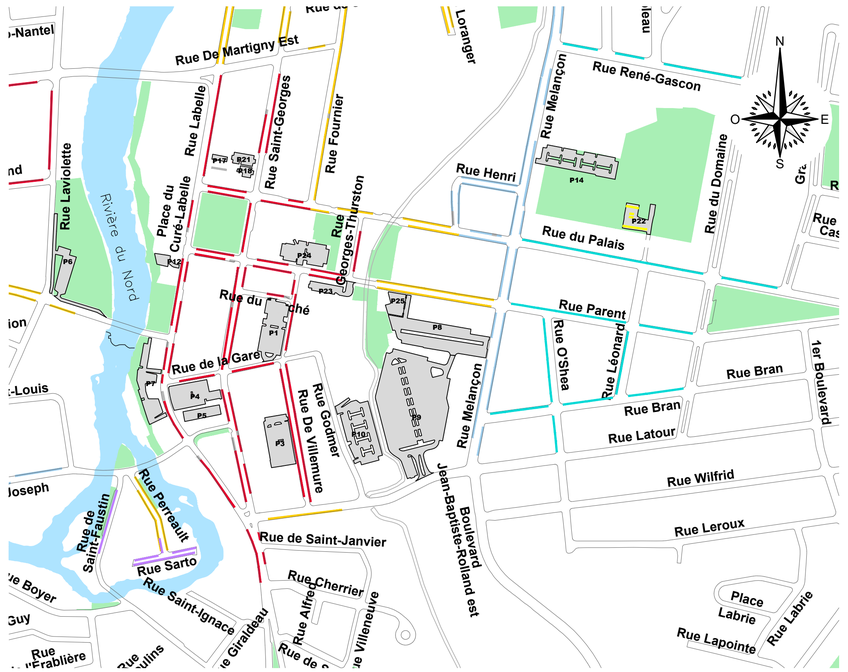


## LÉGENDE

- Stationnement municipaux
- Zone 1 : Réservé pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception
- Zone 2 : Stationnement interdit en tout temps sauf pour les détenteurs de vignette résident
- Zone 3 : Réservé pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception
- Zone 4 : Réservé pour les détenteurs de vignette résident de 8h à 17h du lundi au vendredi, sauf exception

NOTE :

EST ACCORDÉ AUX DÉTENTEURS D'UNE VIGNETTE « RÉSIDANT », LE DROIT DE STATIONNER SELON LA PLAGE HORAIRE INDIQUÉE.

SEULS LES RÉSIDENTS SITUÉS DANS UNE DES QUATRE ZONES IDENTIFIÉES À LA CARTE SUIVANTE PEUVENT SE PROCURER UNE VIGNETTE RÉSIDENT.

LA VIGNETTE EST ÉMISE GRATUITEMENT PAR LE SERVICE DES FINANCES, AVEC PREUVE DE RÉSIDENCE ET CERTIFICAT D'IMMATRICULATION DU VÉHICULE. CHAQUE CITOYEN VISÉ REÇOIT UNE VIGNETTE PAR VÉHICULE, POUR LA PÉRIODE DU 15 AOÛT AU 14 AOÛT DE L'ANNÉE SUIVANTE. CES DERNIÈRES PEUVENT ÊTRE REMPLACÉES ADVENANT UNE PERTE OU UN VOL. ELLES DOIVENT ÊTRE APPOSÉES DANS LE COIN SUPÉRIEUR GAUCHE DE LA VITRE ARRIÈRE DU VÉHICULE.

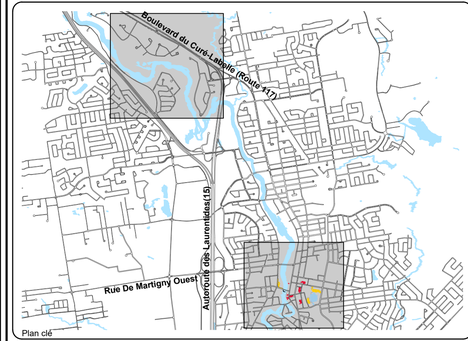


Plan clé

| No. | Émis le (AAAA-MM-JJ) | Description | Par |
|---|---|---|---|
| 3 | 2026-02-25 | MISE À JOUR DU SECTEUR VIGNETTE ZONE 2 | |
| 2 | 2025-06-25 | MODIFICATION DU P25 | |
| 1 | 2024-11-08 | MODIFICATION DU RÈGLEMENT 0280-000 | |

Révisions

N.B.: L'Entrepreneur devra, avant de commencer tout travail :
A) Vérifier toutes dimensions des dessins et les conditions existantes sur le chantier.
B) Avertir aussitôt l'ingénieur de toute erreur ou omission.
C) Appeler pour faire localiser les services souterrains au moins 72 heures avant de creuser : «INFO-EXCAVATION» 514-286-9228.

Ville de SAINT-JÉRÔME
Service de l'ingénierie
10, rue Saint-Joseph, bureau 102
Saint-Jérôme, Québec, J7Z 7G7
Tél.: 450-436-1512

Projet:
RÈGLEMENT 0280-000
ANNEXE 37

Titre:
CARTE DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET DES ZONES RÉSERVÉES AUX RÉSIDENTS

Sceau:

Conception:

Chargé(e) de projets:

Échelle Hor: 1:5000 | Échelle Vert:

N° projet: VP 2023-46

N° dessin: ANNEXE 37

Date d'impression: 2026-02-25 Imprimé par: Ouellette, Marie-Chantal
Chemin: Q:\GP (Gestion de projets)\2023\2023-46_Horodateurs_Centre_Ville\6_Dossier\1_Actif\1_Feuille\2023-46 Annexe\Reglementation_20260225.dwg

Format A1 841 x 594 mm